

# LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 50

LE MERCREDI 8 MARS 2000

87c + TAXES = 1\$



**POLITIQUE**  
**PAUL MARTIN NIE**  
**VOULOIR PARTIR**  
**SI CHRÉTIEN RESTE**  
PAGE A 4

**ÉCONOMIE**  
**LE TITRE DE CINAR**  
**PASSE**  
**DE 28\$ À 8,35\$**  
PAGE B 2

**CULTURE**  
**JULIE SNYDER À PARIS:**  
**TROIS STEPPETTES...**  
**ET PUIS VOILÀ!**  
PAGE B 7



## Gestion douteuse à Aéroports de Montréal

Un rapport de vérification interne dénonce le laxisme administratif d'ADM

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Alors qu'Aéroports de Montréal (ADM) annonce des investissements de 1,3 milliard en 20 ans, un rapport interne remontant à il y a seulement 15 mois indique que l'organisme était alors incapable de gérer les millions de dollars qui sortaient de ses coffres chaque année. Le document accablant de la firme Samson Bélair-DeLoitte & Touche, obtenu par *Le Devoir*, couvre une période de plus de cinq ans et conclut qu'«ADM s'expose indûment au risque de sous-optimisation du rendement

sur les investissements dans les projets de construction». La présidente d'ADM, Nycol Pageau-Goyette, s'est dite «bouleversée» par les conclusions incriminantes du document mais jure que cette douteuse gestion n'est que de l'histoire ancienne. «Tout ce qu'il y avait à faire a été fait», dit-elle, non sans préciser que cette mauvaise gestion des biens publics durerait depuis déjà 50 ans...

Les conclusions du Rapport de vérification interne: projets de construction, commandé par la présidente Nycol Pageau-Goyette et daté de décembre 1998, sont plus in-

criminales les unes que les autres: nombre excessif de dérogations, laxisme face aux dépassements de coûts, absence d'évaluation rétrospective des projets, ordres de changement sans justification, absence d'imputabilité quant aux résultats des projets, estimations rarement assujetties à une validation indépendante. Et la liste se poursuit.

Le rapport note qu'«en plus de l'impact économique, cette situation pourrait avoir un impact négatif sur l'image d'ADM si cela était connu du public». Rappelons en ce sens qu'ADM est une organisation sans

but lucratif créée par le gouvernement fédéral en 1992 pour gérer les biens publics que constituent les aéroports de Dorval et de Mirabel. La présidente du conseil (et chef de l'exploitation depuis janvier 1999), Nycol Pageau-Goyette, écrivait d'ailleurs dans le rapport annuel de 1997 que les administrateurs ont «l'obligation de rendre des comptes à la population».

Or il appert que les millions dépensés chaque année, dont une importante partie provient directement des poches des usagers, ne le sont pas de façon efficace, jus-

VOIR PAGE A 8: ADM



AÉROPORTS DE MONTRÉAL

### Réforme du Code du travail

## Un statut de salarié pour des travailleurs autonomes

Le patronat monte aux barricades, les syndicats applaudissent

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les travailleurs autonomes qui dépendent économiquement d'une seule entreprise obtiendront un statut de salarié et jouiront ainsi du droit de se syndiquer. Le fameux article 45, qui, notamment, empêche dans les faits une entreprise syndiquée de céder certaines de ses activités à un sous-traitant non syndiqué, demeure intact mais se voit assoupli dans son application.

Ce sont là deux éléments marquants de la réforme du Code du travail dont la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, a livré hier les grandes orientations et qui doit faire l'objet d'un projet de loi au printemps après une brève consultation. «C'est une révision majeure et je pense qu'il faut trouver ensemble ces nouveaux équilibres de sorte que l'économie québécoise puisse continuer de se porter bien mais pas au prix de l'affaiblissement de la protection des travailleurs et des travailleuses», a dit Mme Lemieux lors d'une conférence de presse.

«Je veux éviter que les entreprises fassent appel à la sous-traitance [...] pour se soustraire à l'application de la loi»

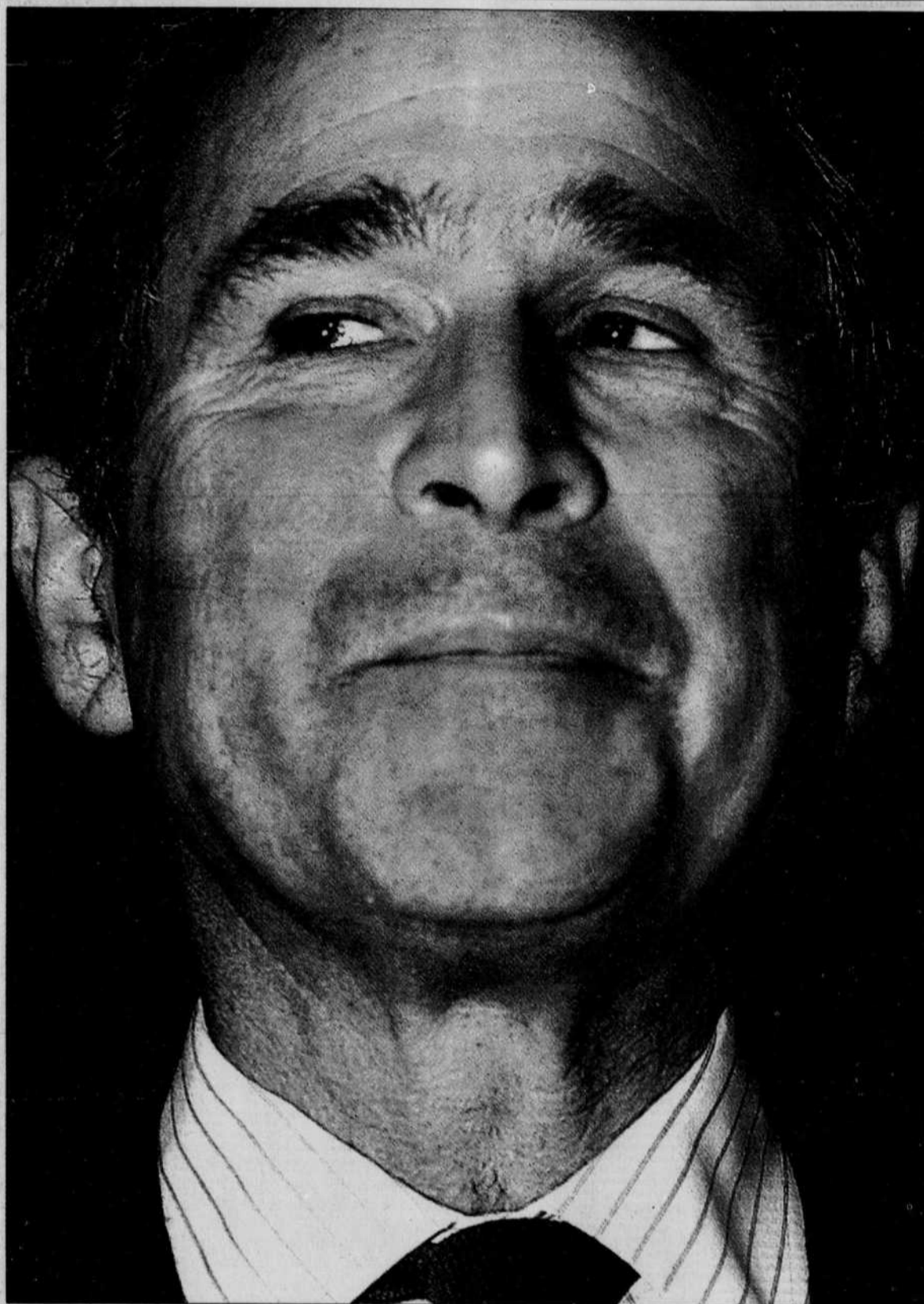
Le patronat n'a pas tardé à monter aux barricades. «La sous-traitance, c'est l'aspect le plus important [pour nous]», a dit Gilles Taillon, président du Conseil du patronat. «On part, dans le fond, en consultation avec un projet qui est bien plus près de "l'agenda" syndical que de nos demandes traditionnelles», a-t-il ajouté.

En ce qui concerne le monde municipal, la réforme pilotée par Mme Lemieux ne changera rien au régime de relations de travail en vigueur dans les municipalités. Aussi, la ministre ne remet pas en cause ni l'article 45 ni l'absence du droit de lock-out pour les autorités municipales. Mme Lemieux a précisé que c'est à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel,

qu'il reviendra d'établir les règles régissant les relations de travail lors des fusions des municipalités. Les fusions municipales entraîneront leur lot de problèmes liés aux accreditations syndicales multiples et aux différentes conventions collectives s'appliquant au même type d'employés. Ce sera donc à Mme Harel de démêler l'écheveau.

L'interprétation qu'ont donnée les tribunaux de l'article 45 du Code du travail fait en sorte que l'accréditation syndicale des employés et leur convention collective les suivent lors d'une fusion et d'une vente d'entreprise. Le même principe s'applique à l'impartition ou la sous-traitance lorsqu'une entreprise désire céder une partie de ses activités à une autre société. Préservant l'esprit sinon la lettre de l'article 45, Mme Lemieux a cependant décidé de s'attaquer au problème des accreditations multiples. «Je ne reviens pas sur le fondement de l'article 45 mais sur son application», a-t-elle dit. La ministre entend permettre au

VOIR PAGE A 8: TRAVAIL



Assuré d'être le candidat des républicains, George W. Bush devra maintenant recoller les pots cassés.

## Bush et Gore ont la voie libre

GUY TAILLEFER  
SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Le vice-président démocrate Al Gore a remporté, bien au-delà de ce que prédisaient les sondages, les primaires tenues hier dans seize États américains, pendant que le gouverneur républicain George W. Bush mettait un terme définitif aux espoirs du sénateur John McCain en raflant ce qu'il lui fallait de votes pour affronter Gore lors des présidentielles de novembre prochain.

Du côté démocrate, le sénateur Bill Bradley a essuyé une défaite d'autant plus cuisante qu'au moment de mettre sous presse il n'avait récolté que des miettes. Son adversaire, Al Gore, a remporté la mise dans seize des primaires organisées au grand dam évidemment des partisans de Bradley qui s'attendaient à de meilleurs scores que ceux obtenus notamment dans les États de New York et du Massachusetts.

Il n'en fallait pas moins pour que l'ex-vedette de l'équipe de basket-ball de New York jette l'éponge dans la soirée. L'espoir des libéraux du Parti démocrate a déclaré: «Demain (aujourd'hui), je vais consulter mes partisans dans le pays, leur demander leurs opinions et conseils, et faire connaître prochainement mes intentions. Je veux remercier tous ceux qui ont travaillé si dur pour cette campagne. Je viens d'appeler le vice-président ce soir pour le féliciter de ses victoires. Il a gagné, j'ai perdu.»

Dans le camp adverse, George W. Bush a également fait le plein de délégués nécessaires à l'investiture républicaine dans une proportion plus élevée que ce qui avait été anticipée. Pour avoir une chance de continuer la course, son farouche opposant John McCain se devait de récolter davantage de votes dans les États de l'est et du centre afin de compenser la défaite annoncée depuis longtemps en Californie. Mathématiquement, McCain était dans l'obligation de faire le plein de voix dans l'Ohio et dans l'État de New York, entre autres, pour faire barrage, si l'on peut dire, à la Californie plus gros pourvoyeur de délégués. Tel ne fut pas le cas, loin de là.

Assuré d'être le représentant des Républicains, George W. Bush s'est d'ailleurs empressé d'orienter le tir en direction des démocrates et non plus de McCain. Ce dernier, par l'intermédiaire de certains de ses conseillers qui ont distillé ici et là sur les ondes ses propos, a dit et répété qu'il existe une forte probabilité que les démocrates gagnent la présidentielle pour une troisième fois consécutive.

A ce propos, le sénateur McCain aura fait preuve d'une constance dans l'analyse du présent enjeu: si les républicains ne séduisent pas le centre de l'échiquier politique



VOIR PAGE A 5: SUPER TUESDAY

## La traversée des apparences

Femme et théâtre: un double obstacle

La première signera en avril sa quarantième mise en scène avec *Électre* de Sophocle à l'Espace Go. La seconde, qui a collaboré à *Femme d'aujourd'hui* à la télé de Radio-Canada de 1966 à 1982, compte un demi-siècle d'expérience comme comédienne et fait de la mise en scène depuis dix ans. Toutes deux nées en France, elles ont choisi d'exercer leur métier au Québec. À l'occasion du 8 mars, nous avons proposé à Brigitte Haentjens et à Françoise Faucher de faire le point sur la parole des femmes au théâtre.

SOLANGE LÉVESQUE

Dépassé, le féminisme? À en croire l'expérience de Brigitte Haentjens, certainement pas. C'est d'ailleurs pourquoi elle avait conçu et dirigé Je ne sais plus qui je suis en 1998, un spectacle portant sur des questions féminines. «Mais l'étiquette est devenue dangereuse, convient-elle. Pourtant, comment peut-on être femme sans être féministe?» Pour Françoise Faucher, «le féminisme a eu sa raison d'être et, même si les combats sont loin d'être terminés, aux yeux des plus jeunes, le discours fait "vieux jeu". Leurs priorités sont ailleurs, sans doute». Les deux sont d'accord: l'aliénation est moins apparente chez les jeunes et leur soumission, éventuellement, plus discrète. Mais on doit demeurer vigilant. «Aujourd'hui, le féminisme s'est déplacé sur le territoire privé; il n'y a plus de discours collectif», affirme Brigitte Haentjens. «Les frus-

trations des femmes de théâtre ne tiennent pas tant au fait d'être des femmes mais plutôt d'être ou non "dans le vent", témoigne son aînée. Il y a des modes et des salles à remplir.» «C'est l'ère du commerce; le souci d'efficacité prime sur tout, renchérit la plus jeune. Cette approche normative du théâtre qui vise avant tout à assurer la vente de billets se traduit entre autres par le choix des textes; l'intérêt de l'œuvre passe en second», affirme-t-elle.

### L'authenticité

Brigitte Haentjens ne se définit pas comme une militante, ni au théâtre ni dans la vie. «C'est déjà assez dur de prendre une place honnête, non aliénée, libre, féminine, vraiment authentique par rapport à ce que je suis, sans attitude revancharde», remarque-t-elle, avant de rappeler la difficulté supplémentaire que cela pose pour une femme de

VOIR PAGE A 8: FEMMES

### Rencontre des premiers ministres

## Chrétien dit oui mais impose ses conditions

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien rencontrera ses homologues provinciaux pour discuter de santé «dans la seconde moitié de l'année», à la condition que les ministres de la Santé s'entendent au préalable sur un plan d'action national pour régler les déficiences du réseau. Mais attention, met-il en garde, l'argent ne devra pas être la seule solution envisagée.

Le premier ministre a fait parvenir une lettre hier soir à Lucien Bouchard, qui préside la Conférence des premiers ministres provinciaux, dans laquelle il décline l'invitation de rencontrer immédiatement ses homologues. Cette invitation lui avait été faite au lendemain du budget fédéral, la semaine dernière. Les premiers ministres se disaient insatisfaits de l'annonce d'un versement ponctuel de 2,5 milliards de dollars dédiés aux réseaux de la santé et de l'éducation postsecondaire. Les provinces réclament une res-

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

### Autres informations en page A 2

### MÉTÉO

Montréal  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Max: 10 Min: -1

Québec  
Ciel variable.  
Max: 6 Min: -2

Détails, page B 5

### INDEX

Annonces ..... B 5  
Bourse ..... B 4  
Avis publics ..... B 6  
Culture ..... B 8  
Économique ..... B 2  
Éditorial ..... A 6

Horizons ..... B 1  
Le monde ..... A 5  
Les sports ..... B 6  
Mots croisés ..... B 6  
Politique ..... A 4  
Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com



# LE DEVOIR

# LE MONDE

Seize soldats français de la KFOR sont blessés dans la partie serbe de Mitrovica

## Une simple dispute dégénère en tir de roquettes

Un premier contingent de l'Eurocorps est arrivé à Pristina

ASSOCIATED PRESS

Mitrovica — La situation a de nouveau dégénéré hier à Mitrovica, où une dispute entre Serbes et albanophones semble être à l'origine des violences dans lesquelles au moins 40 personnes ont été blessées, dont 16 soldats français de la KFOR.

Les versions divergent quant aux circonstances exactes de l'incident, qui s'est produit dans la partie serbe, dans le nord de la ville. Les soldats français ont en tout cas entrepris de perquisitionner toutes les maisons du quartier de Bosnjacka Mahala, qui était majoritairement habité par des Albanais avant la guerre. Quatre suspects ont été interpellés, selon le porte-parole du contingent français, le lieutenant Mathieu Mabin.

Peu après midi, des témoins ont entendu des tirs d'armes automatiques et les explosions de quatre ou cinq grenades à main. Seize Français, 20 Serbes et quatre Albanais ont été blessés, a déclaré le lieutenant Christian Lindmeier, porte-parole de la KFOR à Pristina, le chef-lieu du Kosovo. Un 17<sup>e</sup> soldat français a été blessé dans un incident séparé.

Ensuite, deux fortes déflagrations ont ébranlé les trois immeubles où plusieurs dizaines d'albanophones avaient été relégués ces derniers jours par les soldats de la KFOR. Le septième étage d'un des bâtiments aurait été touché par une roquette. Selon Oliver Ivanovic, un responsable serbe, un Kosovar a attaqué un Serbe avec un pied-de-biche pour une raison inconnue, puis un autre homme a tiré sur lui. Des Albanais auraient jeté des grenades dans la foule qui s'était rassemblée, blessant 17 personnes.

L'agence yougoslave Tanjug a accusé les «terroristes albanais». Des responsables locaux serbes affirment avoir identifié deux agresseurs albanais. Mais selon la cinquantaine d'Albanais qui ont gagné la partie sud, des Serbes auraient lancé des grenades sur leurs maisons, allant de



Des soldats suédois de la KFOR empêchent des Albanais de franchir le pont qui relie les deux parties de Mitrovica.

maison en maison pour en faire sortir les occupants.

D'après le lieutenant Mabin, la dispute a éclaté et des coups de feu avaient été tirés, provoquant «la panique. Des grenades à main ont été lancées, nous ne savons pas par qui ni d'où, mais il y a de nombreux blessés».

L'OTAN avait déclaré plus tôt que les violences s'étaient produites pendant l'inscription des Serbes pour le retour dans le sud de la ville, majoritairement albanophone. «Nous ne blâmons ni un côté ni l'autre», a déclaré le commandant Philip Anido, porte-parole de l'OTAN à Pristina. Le général Wesley Clark, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, a annulé sans explication sa visite pré-

vue dans la partie albanaise de la ville.

Le climat est également très tendu dans le sud de la Serbie, près de la frontière administrative du Kosovo. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a noté une forte augmentation du nombre d'Albanais fuyant les affrontements sporadiques entre la police serbe et les combattants albanophones.

Lundi, 626 Albanais se sont inscrits auprès du HCR à Gnjilane, portant à 1658 le nombre de réfugiés enregistrés dans cette ville depuis le 26 janvier. Depuis la fin juin, selon le HCR, au moins 6000 Albanais ont quitté cette région du sud de la Serbie, où il reste entre 60 000 et 70 000 albanophones et où des groupes albanais ar-

més se battent avec la police serbe.

Par ailleurs, un premier contingent de l'Eurocorps, dont l'état-major doit diriger à partir de la mi-avril la Force internationale de l'OTAN au Kosovo (KFOR), est arrivé hier à Pristina, a indiqué un porte-parole de la KFOR. Dix-sept officiers de l'Eurocorps, originaires de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Espagne, seront rejoints par 40 autres officiers aujourd'hui. Ces militaires prépareront l'arrivée par étapes des 350 hommes que l'Eurocorps doit déployer au Kosovo pour prendre la tête de la KFOR le 15 avril.

Le quartier général de l'Eurocorps sera opérationnel à la mi-avril mais restera sous le commandement de l'OTAN.

Un geste d'ouverture envers les réformateurs

## Washington envisage de lever certaines sanctions contre l'Iran

AGENCE FRANCE-PRESSE  
REUTERS

Washington — Les États-Unis envisagent de lever certaines sanctions économiques contre l'Iran après la victoire des réformateurs aux élections législatives du mois dernier, a indiqué hier un haut responsable du département d'Etat.

«L'examen de cette question a été encouragé par les [résultats des] élections», a indiqué ce responsable sous le couvert de l'anonymat. Si une décision à ce sujet devrait être prise prochainement, «le fait est qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant», a-t-il affirmé.

Le *Los Angeles Times* avait auparavant indiqué qu'une décision sur une levée des sanctions visant l'importation du caviar iranien, de tapis persans et de pistaches était imminente. Une telle démarche serait le premier geste d'ouverture important des États-Unis en direction de l'Iran depuis l'avènement de la Révolution islamique en Iran en 1979 et la prise d'otages à l'ambassade américaine à Téhéran qui conduisit Washington à rompre ses relations avec Téhéran. Les dirigeants réformistes avaient estimé que c'était à Washington de faire le premier pas vers une détente des relations entre les deux pays.

Le responsable du département d'Etat a toutefois indiqué qu'il n'était pas certain que la levée des sanctions concernait les trois produits. «Cela pourrait porter sur les trois, sur un seul ou sur deux», a-t-il dit, ajoutant que d'autres produits non cités par le journal pourraient aussi être concernés.

Un autre responsable américain pour sa part estimé que les informations du journal n'apportaient rien de nouveau, Washington ayant déjà affir-

mé après les élections qu'il examinait les moyens de «récompenser» le peuple iranien pour son vote en faveur des réformes.

Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, avait indiqué, quatre jours après la victoire des partisans du président réformateur aux élections législatives du 18 février, que les États-Unis examinaient les réponses «appropriées» à donner à la victoire des modérés. «Nous suivons les développements de très près et prendrons les mesures appropriées en nous basant sur ce qui, à notre avis, servira le mieux [...] nos préoccupations et le rôle potentiel de l'Iran au Proche-Orient», avait alors déclaré M. Rubin.

Le porte-parole du Conseil national de sécurité, Michael Hammer, a pour sa part affirmé: «Nous cherchons à établir avec l'Iran un dialogue constructif touchant tous les sujets, y compris celui du terrorisme. C'est peut-être encore un petit peu tôt compte tenu du processus électoral toujours en cours dans ce pays. Mais l'Iran connaît très bien notre position et nous continuons à nous tourner vers Téhéran pour voir si nous pouvons nous engager dans un dialogue constructif», a-t-il dit à la Maison-Blanche.

Selon le *Los Angeles Times*, citant des responsables américains, les recettes des ventes de ces produits iraniens à des acheteurs américains ne seront pas suffisantes pour permettre à l'Iran de financer le développement d'armes de destruction massive.

Le président Bill Clinton avait déclaré samedi espérer que le nouveau Parlement élu en Iran conduira ce pays vers «l'ouverture et la liberté» lors d'une soirée de contributions financières pour le Parti démocrate à Los Angeles.

## SUPER TUESDAY

SUITE DE LA PAGE A !

assemblant les modérés des deux partis ainsi que les indépendants, alors ils donneront la victoire aux démocrates.

En attendant le verdict de novembre, il reste que cette analyse, et les positions adoptées en conséquence, ont coûté la victoire à McCain dans plusieurs États. En effet, les attaques qu'il a multipliées à l'endroit de la droite conservatrice et religieuse du parti ont effarouché les gros des troupes républicaines qui ont fait corps derrière Bush.

Grosso-modo le partage au sein des électeurs républicains a été le suivant: ceux qui favorisent l'interdiction de l'avortement et s'affichent comme conservateurs ont cautionné Bush; ceux qui s'affichent comme des conservateurs modérés et une légalisation de l'avortement ont soutenu McCain. Bref, aucun des deux candidats n'a véritablement grignoté les voix de l'adversaire si ce n'est que Bush a tout de même créé une certaine surprise.

## Six autres plaintes contre Pinochet

(Reuters) — Six nouvelles plaintes ont été déposées hier contre Augusto Pinochet pour les crimes commis sous sa dictature, portant à 71 le nombre total de plaintes déposées au Chili. Le dépositaire de ces plaintes, le juge chilien Juan Guzman, souhaite interroger le général sur les crimes, tortures et enlèvements d'opposants politiques commis durant ses 17 ans de pouvoir, entre 1973 et 1990. Le magistrat a demandé lundi la levée de l'immunité parlementaire du général, sénateur à vie depuis 1998. La demande de levée d'immunité devra être approuvée par la Cour d'appel, qui rendra sa décision après avoir entendu les avocats de la défense et des plaignants.

## Un nouveau gouvernement en Syrie

ASSOCIATED PRESS

Damas — Le gouvernement syrien a présenté hier sa démission au président Hafez el Assad, qui a immédiatement nommé comme nouveau premier ministre Mustapha Mohammed Miro, gouverneur de la province d'Alep (nord).

Il s'agit là du plus important remaniement à la tête du gouvernement syrien depuis 1992. On ne savait pas hier si le chef de la diplomatie Farouk al-Chareh, responsable des pourparlers de paix avec Israël, restait à son poste.

Le nouveau chef du gouvernement est membre du Comité central du Baas, le parti au pouvoir, et a été gouverneur des provinces d'al-Hasakah, dans le nord, et de Dar'a, dans le sud.

Le départ du gouvernement el-Zoubi est considéré comme le signe de la volonté du président Assad de faire avancer les réformes économiques et sociales promises. L'une des priorités du nouveau cabinet sera de «moderniser l'administration et de s'attaquer à la corruption», déclare Bashar Assad, fils du président, dans un entretien publié hier par *Al Hayat*.

Le processus de paix est toujours dans l'impasse

## Les acteurs du conflit nord-irlandais se rencontrent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Les gouvernements britannique et irlandais réuniront aujourd'hui autour d'une table les principaux acteurs du conflit nord-irlandais pour tenter de relancer le processus de paix, dans l'impasse depuis près d'un mois.

Il s'agira de la première rencontre de ce type depuis que Londres a suspendu le 11 février le gouvernement et l'Assemblée semi-autonomes de la province en raison du refus de l'IRA de s'engager sur un calendrier précis de désarmement.

«Il est vital que nous ne laissions pas un sentiment de dérive, un sentiment de malaise s'installer», a souligné le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Peter Mandelson, en annonçant l'initiative lors d'une visite à Lurgan (centre de l'Ulster). Le ministre coprésidera la réunion dans l'après-midi avec le chef de la diplomatie irlandaise Brian Cowen, qui devait arriver hier soir en Irlande du

Nord, ont précisé les services de M. Mandelson à Belfast.

Auparavant, les deux hommes recevront ce matin séparément les partis catholiques et protestants soutenant l'accord de paix d'avril 1998, dont le Parti unioniste de l'Ulster (UUP) de David Trimble et le Sinn Féin (aile politique de l'IRA) de Gerry Adams.

«Nous allons organiser les rencontres dont nous avons besoin en commençant aujourd'hui et en poursuivant dans les semaines à venir, avec des rencontres bilatérales, des rencontres collectives multilatérales [...], pour pouvoir réactiver dès que possible l'exécutif et les institutions», a souligné M. Mandelson.

M. Adams a toutefois prévenu que la seule convocation d'une table ronde ne permettrait pas de résoudre les difficultés autour du désarmement des organisations paramilitaires, pierre d'achoppement continue du processus de paix. «Nous ne sommes pas opposés à une table ronde mais ce ne sont pas les changements de format [dans les négociations] qui sont néces-

saires, ce sont les changements de mentalités», a-t-il prévenu peu avant de rencontrer à Belfast le conseiller adjoint de la Maison-Blanche pour les affaires de sécurité, James Steinberg.

M. Adams s'est en outre montré très pessimiste quant aux chances de voir l'IRA désarmer complètement d'ici au 22 mai, comme le prévoit en principe l'accord de paix. «Il semble qu'il n'y ait aucune possibilité de voir l'un ou l'autre des groupes paramilitaires désarmer d'ici au 22 mai», a-t-il dit dans une tribune à paraître cette semaine dans une revue prorépublicaine éditée aux États-Unis, *Irish Voice*, et que le Sinn Féin a diffusée hier à Belfast.

M. Steinberg, qui doit s'entretenir avec les principaux acteurs politiques à Belfast, a essentiellement pour mission de préparer des pourparlers sur l'Ulster à Washington à l'occasion de la fête de saint Patrick, le patron de l'Irlande, les 16 et 17 mars. Tous les principaux acteurs du conflit nord-irlandais doivent se rendre aux États-Unis à cette date.

# BUDGET 2000

## Répond à vos besoins

- Plus de ressources pour la santé, l'éducation et les enfants
- Réductions d'impôts
- Investissements accrus pour une économie plus novatrice

Ce budget améliorera votre qualité de vie et celle de votre famille. Pour en savoir plus :

1 800 O-CANADA (1 800 622-6232) TDD : 1 800 465-7735

du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h (HNE), la fin de semaine, de 8 h à 17 h (HNE)

ou visitez notre site Web : [www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

Canada

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### ADM

SUITE DE LA PAGE 1

qu'en 1998 du moins. Alors qu'ADM s'apprête à investir 500 millions à partir du 1er mai, et ce, jusqu'en 2004, il est pertinent de constater que la firme Samson Bélair-Deloitte & Touche soutenait en 1998 que «les contrôles à l'égard de la planification de projet ne fournissent pas une assurance raisonnable que la décision d'entreprendre un projet est bien fondée, compte tenu du fait que le budget servant à la prise de décision constitue rarement une estimation suffisamment précise du coût des biens et des services requis pour la réalisation du projet».

Malgré tout, la présidente a affirmé avoir elle-même commandé ces documents. Elle aurait mis sur pied une équipe de correction le jour même où le rapport a été déposé sur son bureau, «en février ou mars 1999». «Je sentais qu'il y avait du "lousse", a-t-elle affirmé en indiquant que les vérificateurs embauchés pour l'occasion ont travaillé «jusqu'à la fin de l'été» pour pallier «cette vieille façon de faire de Transports Canada». «Ça faisait 50 ans que ce système existait», a-t-elle fait savoir. Aujourd'hui, elle assure que tout a été réglé.

Curieusement, Mme Pageau-Goyette se dit pourtant incapable de ventiler les 500 millions de dollars qui seront dépensés pour aménager notamment une jetée transfrontalière et une jetée internationale ainsi que pour agrandir l'aérogare principale. «Le coût est global. On n'est pas capables de le disséquer. Tout est intégré», avoue-t-elle. Impos-

sible donc de savoir combien coûtera chacune des jetées, par exemple. Pas de plan de financement, pas de tableaux, pas de précisions.

#### Dérogation après dérogation

Plusieurs irrégularités ont été constatées dans la planification des projets réalisés entre le 1er août 1992 et le 31 décembre 1997, alors qu'ADM investissait jusqu'à 350 millions de dollars, dont plus de la moitié lors de l'exercice financier se terminant à la fin 1997. Ainsi, le document rapporte que la portée des projets mis en avant n'est pas toujours bien définie et que leur estimation est rarement assurée à une validation indépendante. De plus, les projets peuvent rester ouverts longtemps, ce qui permet aux contractants d'effectuer plusieurs ajouts et modifications. «Nous avons constaté que le nombre de dérogations est excessif», peut-on également lire dans le rapport.

Cela est d'autant plus grave que le rapport constate que ces fameux ajouts et modifications sont parfois entrepris avant même que le contractant ait obtenu l'approbation d'ADM. En outre, lorsque l'entrepreneur daigne justifier les changements qu'il juge nécessaires, il ne soumet que «rarement» les documents requis. «Dans plusieurs cas, aucune justification n'est indiquée sur le document tandis que, dans certains cas, on indique comme justification "conditions de chantier", sans plus de détails.»

De plus, «les contrôles à l'égard du suivi budgétaire ne fournissent pas une assurance raisonnable que les dépassements de coût sont détectés en temps opportun, compte tenu du fait que les dépassements ne sont pas analysés de façon rigoureuse».

#### Une autorité ébranlée

Cette situation est exacerbée par un manque de leadership présumé par Samson Bélair-Deloitte & Touche, qui note que les approbations de certains ordres de changement sont données par des personnes autres que le gérant, lequel est la personne désignée à le faire. «L'autorité du gérant de projet à l'égard de l'accusé de réception des biens et des services est parfois ébranlée par les décisions d'autres intervenants.» De qui parle-t-on? Nul ne le sait.

C'est peut-être ce qui explique que «personne n'a l'obligation de rendre compte quant aux résultats des projets [et que] peu de projets sont assujettis à un examen postérieur à la mise en œuvre. Plusieurs entités publiques effectuent des évaluations a posteriori pour déterminer si le projet a donné les résultats escomptés et a répondu aux attentes sur lesquelles reposait sa justification ainsi que pour améliorer le processus. Or ADM ne suit pas cette pratique.»

Ajoutons à cela le fait que «les contrôles ayant rapport à l'achat de biens et de services ne fournissent pas une assurance raisonnable que les biens et les services sont acquis au prix optimal car le nombre de fournisseurs sollicités est souvent

restreint». Cela n'est pas tout à fait surprenant si l'on tient compte du fait que «la décision d'entreprendre des projets est très peu basée sur des critères financiers».

Samson Bélair écrit également: «Notre conclusion [en ce qui a trait à l'achat de biens et de services] sur les résultats d'une analyse que nous avons effectuée pour la période de 1995 à 1998 dans laquelle on constate qu'un nombre important de contrats ont été octroyés:

- «en source unique plutôt que par invitation;
- «en source unique et par invitation plutôt que par appel d'offres;
- «par invitation plutôt que par appel d'offres.»

Au sujet de l'enregistrement des factures, le rapport rend la peine de souligner qu'il doit se faire de façon à fournir une assurance raisonnable que le coût réel du projet reflète fidèlement la valeur des biens et des services utilisés pour le réaliser. «Dans le cas présent, la ventilation des coûts est contrôlée par l'exécuteur du projet, une situation qui favorise l'apparition d'erreurs qui ne seraient pas détectées en temps opportun.»

Finalement, le suivi budgétaire est également montré du doigt par la firme-conseil. «Nous avons constaté l'existence d'écarts importants entre les coûts prévus et les coûts réels qui ne sont pas analysés de façon rigoureuse, ce qui permettrait de déceler des erreurs ou des problèmes opérationnels.»

## TRAVAIL

«Ou bien ce gouvernement n'a aucune vision, ou bien il manque carrément de courage politique», dit l'opposition

SUITE DE LA PAGE 1

commissaire de s'appuyer sur deux critères pour guider son action: le monopole d'association, c'est-à-dire qu'un seul syndicat devrait représenter tous les employés d'une même classe, et la représentativité du syndicat. À cet égard, le commissaire se verra accorder le pouvoir d'ordonner la tenue d'un vote, lors d'une fusion d'entreprises ou d'organismes, par exemple, le tout pour accélérer le processus actuel qui traîne en longueur et fait persister des situations aberrantes. «Le temps fait pourrir les situations», a fait observer Mme Lemieux.

«Mes hypothèses de solutions sont assez collées sur ce qui se passe ailleurs» au Canada, a dit Mme Lemieux, qui se défend de vouloir faciliter la sous-traitance ou, au contraire, de lui mettre des bâtons dans les roues. «Ce que je veux éviter, c'est que les entreprises fassent appel à la sous-traitance pour les mauvaises raisons [...], pour se soustraire à l'application de la loi», a-t-elle dit.

Les travailleurs autonomes qui n'ont qu'un seul client — dans bien des cas, leur ancien employeur — pourront obtenir une accréditation syndicale en devenant des salariés au sens du code. Mais la ministre limite la portée de ce droit en ne permettant pas la négociation regroupée ou sectorielle, comme le veulent les centrales syndicales. Un des principes qui guident la réforme, c'est qu'elle doit s'inscrire dans un contexte nord-américain où l'accréditation se fait entreprise par entreprise.

Répondant à une demande des syndicats, Mme Lemieux souhaite raccourcir les délais d'accrédita-

tion, qui s'étendent en moyenne à 18 mois, en diminuant la lourdeur du processus.

Contrairement au patronat, les quatre grandes centrales syndicales ont bien réagi aux orientations dévoilées par Mme Lemieux. Toutefois, elles demeurent prudentes. «Il y a pas mal de flou artistique dans ce qui est déposé ce matin», a dit le président de la FTQ, Henri Massé.

«C'est le projet de loi qu'on veut voir», a lancé le président de la CSN, Marc Laviolette. Relevant que la négociation regroupée est absente du document ministériel, il a dit qu'il profitera de la consultation qui s'amorce et qui se terminera à la fin de mars pour mettre cette question sur le tapis. Les leaders syndicaux ont également rappelé qu'un consensus s'est dégagé du Sommet du Québec et de la jeunesse au sujet de l'ensemble des travailleurs autonomes et non pas seulement ceux qui dépendent d'une seule entreprise.

Il y a un million de travailleurs au Québec qui ne peuvent, dans les faits, se syndiquer, ont fait valoir les chefs syndicaux. «Le Code du travail doit favoriser l'accès à la syndicalisation», a dit M. Laviolette. C'est d'ailleurs un des principes qui figurent dans le document rendu public par Mme Lemieux.

C'est une vision à laquelle le patronat s'oppose. «Ce n'est pas l'objectif du Code du travail de faciliter une syndicalisation plus importante et plus massive que ce qu'on connaît déjà au Québec», a dit M. Taillon. La syndicalisation de certains travailleurs autonomes, c'est «impossible pour nous d'accepter cela», a-t-il dit.

Plutôt le statu quo que la réforme de Mme Le-

mieux. «Il faut s'élever contre le discours syndical comme quoi notre Code du travail est dépassé, vétuste, et tient de l'âge de pierre. C'est une des législations les plus modernes en Amérique du Nord», a soutenu le président de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec (AMEQ), Gérard Ponton. Il a rappelé que les représentants des associations patronales avaient rencontré en juin 1999 le premier ministre Lucien Bouchard qui leur avait donné l'assurance qu'en l'absence d'un consensus patronal-syndical sur la réforme, il n'y aurait pas d'amendements apportés au Code du travail.

Hier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont déploré le fait que Mme Lemieux ait écarté toute modification à l'article 45, rappelant que le rapport Bédard avait préconisé des changements au régime des relations de travail des municipalités. Les employés municipaux touchent des salaires 29,4 % plus élevés que leurs collègues de la fonction publique, selon l'Institut de la statistique du Québec, a rappelé la FQM.

Le critique de l'opposition officielle en matière de travail, le député de Lafontaine, Jean-Claude Gobe, juge pour sa part que le document déposé par Mme Lemieux est «timide et surtout incomplet». M. Gobe comprend mal pourquoi la ministre n'a pas apporté des assouplissements à l'article 45, un enjeu majeur de la réforme des relations de travail et essentiel à l'assainissement des finances municipales. «On bien ce gouvernement n'a aucune vision, ou bien il manque carrément de courage politique», estime M. Gobe.

## CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

tauration des transferts en espèce, versés en vertu du Transfert social canadien, à leur niveau de 1994-95, soit 18,7 milliards. Le TSC oscille actuellement autour de 15 milliards, selon le point de vue adopté.

«Les ministres de la Santé sont supposés se réunir ce mois-ci et au début de mai», écrit M. Chrétien. Leurs travaux avancent à bon rythme, mais les progrès réalisés à ce jour ne sont pas suffisants pour servir de point de départ à une rencontre productive des premiers ministres.»

Dans sa lettre, M. Chrétien indique, comme l'avait déjà déclaré son collègue des Finances, Paul Martin, que les ministres de la Santé devront s'entendre sur un «plan» national s'ils veulent obtenir plus d'argent du fédéral pour la santé. «Il serait bon que nous élaborions un plan pour faire en sorte que le système de santé reflète nos principes communs tout en étant suffisamment souple pour favoriser l'innovation, est-il écrit. Un tel plan appellerait nos gouvernements à prendre des engagements à long terme et à garantir le financement nécessaire, quitte à ce que celui-ci soit gradué.»

Au bureau du ministre de la Santé, Allan Rock, on disait hier que le concept de «plan» n'était pas complètement arrêté. Il pourrait s'agir, au plus simple, de définir des principes devant présider à toute réforme ou, à l'autre extrême, de s'entendre sur des approches à adopter. Dans tous les cas, assure-t-on, ce plan sera flexible. On affirme de plus que la loi sur la santé ne sera pas modifiée.

Dans tous les cas, la réponse de M. Chrétien laisse présager un rôle nettement accru du fédéral dans le domaine de la santé. Le premier ministre répète qu'il faudra «travailler ensemble» et que, grâce au système d'information sur la santé mis sur pied par Ottawa, «nous pourrions réaliser une réforme des soins de santé fondée sur des données et des connaissances fiables».

Se disant «parfaitement conscient de l'ampleur des difficultés qui persistent dans le domaine de la santé et de l'ur-

gence de s'en occuper», M. Chrétien insiste toutefois sur le fait que la solution ne passera pas que par l'argent.

«L'engagement à long terme qui est requis des gouvernements ne doit pas se restreindre à un engagement financier», a-t-il égard, M. Chrétien en profite d'ailleurs pour remettre sous son nez la déclaration du ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, qui disait la semaine dernière que les problèmes en santé en étaient aussi «de planification, d'institutions, de gestion de réseaux» pour expliquer pourquoi 842 millions d'argent fédéral dédié au Québec pour la santé dormaient encore dans un compte en fiducie à Toronto. «Nous reconnaissons tous qu'investir plus d'argent dans la santé n'est pas la seule réponse, comme l'a si clairement déclaré votre ministre des Finances la semaine dernière.»

M. Chrétien suggère que les ministres de la Santé soumettent un rapport intérimaire sur leurs travaux au mois de juin. «Si les travaux sont suffisamment avancés, la tenue d'une rencontre des premiers ministres dans la seconde moitié de l'année» pourra être envisagée. M. Chrétien suggère également, considérant que «les questions de réforme du système de santé ont une incidence financière considérable», que les ministres des Finances participent au processus «qui culminera avec la rencontre des premiers ministres».

Au bureau de M. Rock, hier, on confirmait que les ministres de la Santé provinciaux étaient «informellement en train d'accepter» une rencontre avec leur homologue fédéral pour les 30 et 31 mars prochains. Le ministre a déjà indiqué ses priorités, soit les soins de première ligne, les soins à domicile et une assurance-médicaments, mais on attend les priorités des provinces pour élaborer l'ordre du jour final de la rencontre. Celle-ci devrait être suivie par une autre rencontre en mai. On ignore toutefois si les provinces changeront d'avis à la lumière de la lettre de M. Chrétien. Hier, l'attachée de presse de Lucien Bouchard, Claire Massé, a dit vouloir attendre quelque temps avant d'émettre des commentaires.

## Projet contesté

Edmonton (PC) — Le projet de loi du premier ministre albertain Ralph Klein sur la privatisation de certains soins de santé a donné lieu à des manifestations dans au moins trois villes au pays hier. Pendant ce temps, le ministre albertain de la Santé, Halvar Jonson, rejetait du revers de la main les critiques des porte-parole des médecins provinciaux, qui soutiennent que son projet de loi sur la privatisation de services médicaux risque d'envenimer la situation. À Toronto, une centaine de syndiqués et de défenseurs du régime public d'assurance-santé ont manifesté devant le bureau de comté du ministre Allan Rock.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

## FEMMES

«L'écriture féminine a peu de place au théâtre»

SUITE DE LA PAGE 1

se mettre au monde comme artiste. Car comme l'ont signifié des auteurs comme Virginia Woolf, Doris Lessing ou Christa Wolf, il n'y a pas de tradition artistique pour les femmes. «Et puis, le territoire artistique est écocentrique, ce qui, par éducation, n'est pas naturellement féminin», précise-t-elle. «L'authenticité serait peut-être une piste plus importante que la féminité», enchaine Françoise Faucher. Je m'intéresse avant tout à une parole signifiante d'être humaine responsable dotée de sensibilité et d'intelligence. Jouer, c'est être «au service»; mettre en scène, également: il s'agit d'aller au plus près de la sensibilité de l'auteur.» Sa collègue n'est pas de cet avis: «On peut dire qu'on est au service d'une œuvre, mais en fait, on s'exprime à travers elle.» «Ce sont effectivement des personnalités qui s'expriment, et ce n'est pas entre féminin et masculin que ça se joue», acquiesce celle dont la première mise en scène, *Elvire Jouvet 40*, décrochait en 1988 le prix de la meilleure production de la saison décerné par l'AQCT. «Pourtant, le regard féminin sur le monde diffère du regard masculin», réplique Brigitte Haentjens, qui se demande pourquoi cela se traduit si rarement au théâtre et pourquoi elle ne peut pas deviner, devant les spectacles qu'elle voit à Montréal, s'ils ont été mis en scène par une femme ou par un homme. «Sans doute parce que la pratique théâtrale est très normalisée», avance-t-elle.

#### L'approche de la sexualité

Françoise Faucher se dit frappée par le fait que les metteurs en scène femmes osent montrer la femme avec impudeur. «Je pense à Quartett, que vous avez monté à Go; quel homme aurait eu cette audace? Question de personnalité, encore?» «La représentation de la sexualité et de l'érotisme est complexe», remarque celle qui montait récemment *Marie Stuart* au TNM, persuadée que l'approche de la sexualité diffère beaucoup entre hommes et femmes metteurs en scène, «probablement parce que les femmes ont moins de pudeur quant à l'érotisme». «C'est plus facile pour une femme de représenter le désir ou l'érotisme (féminin ou masculin); elle ne risque pas de se faire taxer de machisme!», ajoute-t-elle. Selon elle, il faudrait scruter le rapport des femmes avec la sexualité au théâtre pour voir si ce n'est pas dans l'expression, la représentation et les signes de la sexualité plutôt que dans la question du pouvoir que se situe la variante majeure.

Brigitte Haentjens regrette de trouver parfois dans les textes dramatiques «des formes de misogynie qui ne sont pas l'apanage des hommes». «Je suis très sensible à la misogynie, surtout celle qui est plus sournoise que manifeste. La nouvelle misogynie, souvent incons-

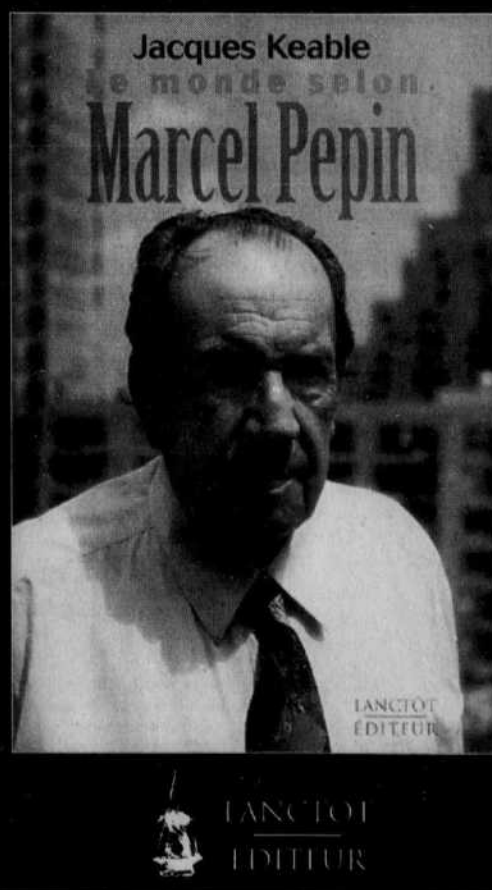
ciente, installe des paysages d'où les femmes sont tout simplement exclues. C'est le côté subliminal qui me dérange», explique-t-elle.

Aucune n'a la nostalgie du militantisme pionnier des années 60-70, mais d'un commun accord, toutes deux regrettent que la parole, l'écriture et la création des femmes aient régressé en volume au théâtre depuis les années 80. Les bonnes dramaturges ne manquent pas, mais elles se heurtent à des obstacles énormes pour être reconnues et jouées. «On voit plusieurs grands personnages féminins, notamment chez Tremblay, Charette, Bouchard... mais ce sont des femmes enragées, écrasantes ou folles», note Brigitte Haentjens. «En ce sens, La Dame de cent ans, de Françoise Loranger, demeure un personnage étonnant, unique dans la littérature d'ici», enchaine sa collègue. Femme ou homme, c'est quand même dans les marges qu'on s'exprime le mieux, constatent-elles toutes deux.

«On y trouve une liberté qu'on n'a pas ailleurs», explique Haentjens. C'est pourquoi j'ai créé *Sibyllines*, une compagnie qui produit des spectacles dont les théâtres ne voudraient pas.» Toutes deux constatent que la recherche a presque disparu du théâtre. Ce qui soulève la question du rapport entre le développement de femmes dramaturges et l'accès à de petites salles, puisque les grandes, de toute façon, sont captives des lois de l'efficacité. Françoise Faucher insiste sur l'importance d'un lieu où l'on aurait «droit à l'erreur». Chacune déplore la frilosité des programmations. «Parce qu'elle est de plus en plus soucieuse du marché, l'institution écarte le risque, l'intellectualité, l'abstraction, les paroles plus exigeantes, souligne Brigitte Haentjens. La frilosité est dans l'air. L'écriture féminine — pas assez «efficace»? — a peu de place au théâtre. Pourtant, le public est majoritairement féminin, et je le sais tout à fait disposé à accueillir d'autres imaginaires, en particulier l'imaginaire féminin.» Françoise Faucher rappelle que l'Espèce Go a eu des audaces et demeure un théâtre où la parole féminine est accueillie (elle y a incarné Prospero dans *La Tempête* de Shakespeare en 1988), et cela «à tous les échelons», signale-t-elle. «Plusieurs femmes occupent maintenant des postes de pouvoir au théâtre, rétorque Brigitte Haentjens, mais le rapport des femmes avec le pouvoir demeure compliqué. Pour démontrer qu'elles peuvent être aussi efficaces que les hommes, elles reproduisent souvent les modes de relations qu'elles dénoncent.»

Comment sortir de ces ornières? La question fera encore couler de l'encre. Du reste, le statut des femmes au théâtre, tous niveaux confondus, ne reflète-t-il pas leur situation dans une société qui résiste à accréder tout à fait leur apport?

Le portrait d'un homme qui a consacré sa vie aux plus démunis



JACQUES KEABLE  
LE MONDE SELON  
MARCEL PEPIN

L'ANCTOT ÉDITEUR

LE DEVOIR

LES SPORTS

McSorley ira devant la justice

Le défenseur plaidera non-coupable à l'accusation d'agression armée

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Marty McSorley a été formellement accusé hier d'agression armée pour son coup de bâton à la tête de Donald Brashear lors d'un match de hockey disputé à Vancouver le 21 février dernier.

McSorley devrait se présenter devant la cour provinciale de la Colombie-britannique le 4 avril. L'avocat de McSorley à Vancouver, Bill Smart, a déclaré s'attendre à ce que la Couronne procède par voie de condamnation sommaire, qui entraîne une sentence maximum de 18 mois.

«Il a l'intention de plaider non-coupable et nous espérons qu'une date pour le procès puisse être fixée à la fin de l'été ou au début de l'automne, mais tout va dépendre de la disponibilité de la cour et des témoins», a fait savoir Smart.

À Calgary, Raymond Bourque, échangé la veille à l'Avalanche du Colorado, a souhaité bonne chance à son ancien coéquipier. «Comme joueurs de hockey, nous souhaitons tous que l'affaire soit traitée à l'intérieur de la Ligue nationale», a-t-il déclaré. «Je sais que Marty se sent mal. J'espère qu'il va s'en sortir parce que c'est vraiment un type formidable et un grand compétiteur.»

Le défenseur des Bruins de Boston a déjà été suspendu pour le reste de la saison, au minimum, par la Ligue nationale de hockey. C'est la plus sévère suspension jamais imposée par la LNH pour un incident relié à la violence.

La direction des Bruins n'a pas voulu commenter la décision qui fait suite à une enquête de la police de Vancouver. Pas plus que l'Association des joueurs, sous prétexte que l'affaire était devant la cour.

McSorley et son agent, Mike Barnett, n'étaient pas disponibles. À l'annonce de la suspension, la LNH avait fait savoir qu'elle allait collaborer avec la police mais préférait que le cas soit réglé à l'intérieur de la ligue.

Bill Daly, le principal conseiller juridique de la LNH, a répété la même chose hier: «Comme nous l'avons dit au moment de la suspension, nous croyons que la ligue pourrait traiter ce cas rapidement, fermement et de façon appropriée, et nous ne pensons pas qu'aucune autre intervention soit justifiée ou nécessaire.»

«Nous aurions donc préféré que la Couronne ne porte pas cette accusation. Cela dit, les autorités de Vancouver ont pris leur décision et nous demeurons engagés à offrir notre entière collaboration.»

Brashear, qui a subi une grave commotion cérébrale, demeurera inactif pendant trois semaines.



McSorley, quelques secondes après avoir frappé Brashear.

Échange de Raymond Bourque

Le Colorado, faute de mieux

REG CURREN PRESSE CANADIENNE

Calgary — Le défenseur Raymond Bourque voulait quitter Boston mais il ne souhaitait nécessairement pas poursuivre sa carrière à Denver.

Au cours d'une conférence de presse à Boston, le vétéran de 39 ans a reconnu que son premier choix était les Flyers de Philadelphie. Mais, quelques heures plus tard, à son arrivée à Calgary où jouait l'Avalanche hier, Bourque se montrait plus enthousiaste. «Je suis gonflé à bloc», a indiqué Bourque. «Je suis emballé de jouer pour l'Avalanche. Je connais très bien Pierre Larocq [le directeur général de l'Avalanche]. Je connais Patrick

[Roy]. Je retrouve des gens avec qui je me sens bien.»

Bourque a été échangé lundi en compagnie de l'attaquant Dave Andreychuk au Colorado en retour de l'attaquant Brian Rolston, du défenseur Martin Grenier, du centre Sami Pahlsson et du premier choix des Bruins en 2000 ou en 2001.

L'ancien capitaine des Bruins a admis qu'il aurait préféré être échangé à un club de l'Association de l'Est afin de ne pas être trop éloigné de sa famille. «Le seul point négatif de l'échange, c'est que je me retrouve à quatre heures de ma famille. Ça va être difficile, a-t-il expliqué. Philadelphie était mon premier choix.» Mais l'offre des Flyers était insuffisante au goût du président directeur des Bruins, Harry Sinden.

Etat de la réserve collective de sang. La réserve de sang: 5 jours. Groupes sanguins en demande aujourd'hui: B, A.

EN BREF

Des Olympiques d'été sans piscine?

Sydney (AP) — Les ouvriers qui travaillent à l'aménagement de la piscine des prochains Jeux olympiques de Sydney, en septembre prochain, sont toujours en grève pour des motifs de sécurité sur le chantier. Sur la centaine d'ouvriers en grève lundi, environ 25 ont repris le travail hier dans des parties jugées sans danger.

Le sprinteur anglais Richardson est suspendu

Londres (AP) — Mark Richardson, médaillé d'argent du relais 4 x 400 m britannique lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, a été suspendu par la fédération anglaise d'athlétisme pour avoir été contrôlé positif à la nandrolone. «Mark Richardson a été suspendu des compétitions en attendant son audition», a indiqué un communiqué de la fédération anglaise. Il est important de noter que la suspension n'est pas une déclaration de culpabilité mais la décision de répondre à un cas donné.

Fabio Baldato toujours, Brochard encore

Belleville (AP) — Fabio Baldato (Fassa Bortolo) a confirmé qu'à 31 ans il figure toujours parmi les meilleurs sprinteurs du peloton en remportant hier d'un boyau la 3<sup>e</sup> étape du 67<sup>e</sup> Paris-Nice disputée sur 206,5 km entre Nevers et Belleville. Sur les terres du beaujolais nouveau, l'Italien, qui a de la bouteille, a devancé son compatriote Giuliano Figueras (Mapei) et le Français Laurent Brochard (Jean Delatour). Brochard, victorieux de la première étape, a repris le maillot blanc de leader à l'Estonien Jaan Kriispuu. Pour signer son premier succès de la saison, Baldato, victorieux sur les Champs-Élysées dans le Tour de France 1996, a su s'intégrer au groupe de 21 coureurs échappés dans la descente du col de la Croix Marchant, la dernière difficulté du jour. La 4<sup>e</sup> étape conduira aujourd'hui le peloton de Trévoux à Saint-Etienne, sur 178 kilomètres d'un parcours mouvementé.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with columns: Section Nord-Est, G, P, N, NR, Bp, Bc, Pts. Rows: Toronto, Ottawa, Montréal, Buffalo, Boston, New Jersey, Philadelphie, Pittsburgh, NY Rangers, Tampa Bay, Washington, Floride, Caroline, Tampa Bay, Atlanta.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Table with columns: Section Centrale, St. Louis, Detroit, Nashville, Chicago, Section Nord-Ouest, Edmonton, Colorado, Calgary, Vancouver, Section Pacifique, Dallas, Phoenix, Los Angeles, San Jose, Anaheim.

Table with columns: Hier, Washington 4, Floride 2, Nashville 3, Chicago 1, St. Louis 4, Phoenix 0, Colorado à Calgary, Toronto à Edmonton, Detroit à Los Angeles.

Table with columns: Aujourd'hui, Boston à Buffalo, 19h, Montréal à Pittsburgh, 19h30, Chicago en Caroline, 19h30, Philadelphie à Tampa Bay, 19h30, Vancouver à Dallas, 20h, N.Y. Rangers à Anaheim, 22h30, Detroit à San Jose, 22h30.

Table with columns: Demain, Pittsburgh à Ottawa, 19h, Washington à Philadelphie, 19h30, Vancouver à St. Louis, 20h, Toronto à Calgary, 21h, N.Y. Islanders à Phoenix, 21h, N.Y. Rangers à Los Angeles, 22h30.

Téléphone: 985-3344, Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

Kevin Parent. Auteur, compositeur, interprète. Moi, j'ai signé ma carte de don d'organes. Et vous? Un engagement clair!

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUEBEC. 500-22-038018-993. Gus Canada Inc., division Légaré, partie demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUEBEC. 500-22-038880-996. BANQUE TORONTO DOMINION, partie demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUEBEC. 500-12-251118-000. SUPERIOR COURT (Divorce division).

Le défendeur, Serge THUMEREL, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. 1. Délayer du plâtre. — Bagage.

Avis public Ville de Montréal. Service du greffe. Règlement. Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 24 janvier 2000, a adopté le règlement suivant:

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUEBEC. 500-22-038067-990. BANQUE TORONTO DOMINION, partie demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUEBEC. 500-22-040225-990. Gus Canada Inc., division Légaré, partie demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL. NO: 505-04-007354-004. COUR SUPERIEURE (Chambre de la famille).

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL. NO: 500-04-021349-007. COUR SUPERIEURE. PRESENT LE GREFFIER-ADJOINT ANGEL ISABEL PENIA.

HORIZONTELEMENT. 1- Délayer du plâtre. — Bagage. 2- Ornement architectural. — Sucre. — Dans.

Avis public Ville de Montréal. Service du greffe. USAGE COMMERCIEL. Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 29 mars 2000 à 9h30, sera saisi de demandes d'autorisation pour exercer un usage conditionnel.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. AVIS est par les présentes donné que le 28 février 2000, 9058-2909 Québec Inc. (Lexotax Fleurs & Cadeaux), a fait cession de ses biens.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. AVIS est par les présentes donné que le 28 février 2000, 9058-2909 Québec Inc. (Lexotax Fleurs & Cadeaux), a fait cession de ses biens.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. AVIS est par les présentes donné que le 24 février 2000, 9002-9125 Québec Inc., a fait cession de ses biens.

AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie 2552-2293 QUEBEC INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, Partie 1A et ayant son siège sociale dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission de se dissoudre.

Oxfam Québec. D'accord! Je donne. 514.937.1614. 1.877.937.1614 (sans frais). www.oxfam.qc.ca